



De la Déclaration universelle des droits de l'homme au droit à communiquer

Au printemps 1998, l'équipe de COMMposite s'est associée à [Vidéazimut](#), organisation non gouvernementale dont le siège est à Montréal, pour mettre en place puis assurer le déroulement d'une conférence virtuelle intitulée "Le droit à communiquer et la communication des droits". Cet événement, qui s'est tenu du 11 mai au 26 juin 1998, a fait usage de l'Internet pour réunir "virtuellement" plusieurs dizaines personnes de tous les continents, parmi lesquelles plusieurs chercheuses et chercheurs de renommée internationale.

En mettant à contribution ses ressources humaines et techniques pour la réalisation de ce projet novateur, l'équipe de COMMposite souhaitait elle aussi affirmer à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que le droit à communiquer est un droit humain fondamental. Sept semaines durant, près de 300 personnes ont mis en commun leurs réflexions et ont débattu de problématiques liées aux droits à communiquer et à la communication des droits. Cinq thèmes correspondant à autant de groupes de travail ont été abordés: [Les perspectives légales](#), [Les perspectives institutionnelles](#), [Les perspectives de genre](#), [Cultures de la globalisation](#), et [L'éducation citoyenne et la mémoire publique](#).

En tant que co-organisateurs chargés notamment de la mise en ligne et plus généralement des aspects logistiques de la conférence, les membres de l'équipe de COMMposite ont tirés de nombreux enseignements de cette expérience. En effet, travailler à la réalisation de cet événement a été l'occasion de nous confronter à de nouvelles exigences en matière d'édition électronique notamment la nécessité d'assurer un suivi continu et en "temps réel" des échanges et des contenus publiés. Le trilinguisme de la conférence a constitué par ailleurs un véritable défi pour notre équipe; certes, nous avons déjà l'habitude de publier partiellement des textes dans plusieurs langues, mais cette fois, il s'agissait de créer trois sites Web à part entière et, qui plus

est, étroitement imbriqués entre eux. Enfin, cette coopération échelonnée sur une période de deux mois environ nous a permis d'acquérir de nombreux savoir-faire sur le plan technique, en particulier en matière d'interface entre le Web et des listes de discussion.

Dans ce troisième numéro de COMMposite, nous vous livrons deux articles qui font suite à quelques-uns des nombreux thèmes débattus tout au long de la conférence virtuelle sur le droit à communiquer. Par ailleurs, nous encourageons vivement les lecteurs à consulter l'ensemble des [archives de la conférence](#), riches en quantité autant qu'en qualité. Bram Abramson, organisateur principal de la conférence et coordinateur des débats, nous propose de faire un [retour sur la genèse de la conférence](#) tandis que Sheryl Hamilton, modératrice du groupe de travail sur les perspectives de genre, nous présente une [réflexion sur le cyberféminisme](#) en abordant notamment la question de la participation des femmes à la sphère publique.

Les autres articles publiés dans ce numéro traitent de thématiques plus ou moins en lien avec la problématique des droits humains et de la communication. Ainsi, dans un texte intitulé "[La théorie de la discussion et le droit international des droits de la personne. Le cas des Nations Unies](#)", France Aubin s'intéresse à la dimension internationale des droits de la personne dans le contexte des organismes multilatéraux et plus particulièrement au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En s'inspirant de l'éthique de la discussion développée par le philosophe allemand Jürgen Habermas, l'auteure examine les modalités d'application de la démarche contractuelle héritée de la modernité politique en termes de codification internationale. D'après ses conclusions, les normes du droit international des droits de la personne édictées dans le cadre de l'ONU ne répondraient ni aux principes de l'éthique de la discussion ni au critère de factualité qui découle de sa mise en oeuvre effective ; une conclusion certes pessimiste mais dont la lucidité interpelle.

Sous le titre "[La pornographie sur Internet: une analyse du débat sénatorial sur le Communications Decency Act en 1996 aux États-Unis](#)", Nina Duque s'interroge sur le fonctionnement de la démocratie aux États-Unis en abordant la façon dont a été voté au Sénat le Communications Decency Act (CDA), un projet de loi qui visait à contrôler la diffusion d'informations obscènes et pornographiques sur l'Internet. À cette occasion, elle se demande si le CDA n'est pas moins le fruit d'une réflexion sociale issue d'un débat démocratique que le résultat de la domination d'intérêts politiques particuliers. Ce texte montre bien qu'il est parfois bien difficile à des voix non élues de se faire entendre, surtout lorsqu'elles ne font pas partie des *lobbies* ayant pignon sur rue à la Maison-Blanche.

Il est question des médias en tant qu'espace public dans l'article d'Éric George intitulé "[De la notion d'espace public à celle de relations publiques généralisées](#)". En partant des analyses de Jürgen Habermas sur la façon dont

la presse a été récupérée par la sphère marchande, l'auteur montre toute la pertinence de la notion de "relations publiques généralisées" proposée par Yves de la Haye et Bernard Miège pour caractériser l'évolution de l'espace public depuis ces vingt dernières années.

Slavka Antonova s'est interrogée sur les médias bulgares et notamment sur [la presse écrite dans la période actuelle de l'après communisme](#). Elle constate que les multiples changements, surtout dans le domaine économique, touchent la nature même de la presse qui se libère de la tutelle de l'État mais qui doit désormais faire face à son indépendance. L'auteure insiste en particulier sur une évolution majeure, à savoir le traitement de l'information économique qui a pris une importance considérable au fil des années. La période de transition économique est bien celle d'une recomposition de l'espace public; mais la dictature de l'État va-t-elle laisser place à celle de l'argent?

Enfin, Florence Millerand nous livre la deuxième partie de son article consacré aux différentes approches de la sociologie des usages des technologies de l'information et de la communication en se penchant cette fois sur [l'approche de l'appropriation](#). Même si l'article présente essentiellement des considérations théoriques, la problématique qu'il aborde soulève la question de l'articulation de la communication et des droits humains. Comment, en effet, appréhender l'accès aux dispositifs techniques à des fins communicationnelles sans mettre au moins autant l'accent sur les processus qui en visent l'appropriation par les citoyens?

Si ce n'est déjà fait, lectrices et lecteurs sont donc désormais invités à cliquer sur les "pages" de cette nouvelle version de COMMposite qui est l'occasion pour nous d'accueillir pour la première fois des auteurs anglophones. Ceci constitue notre deuxième ouverture après la publication de textes en provenance de la France dans la version précédente ([v98.1](#)). Vous pourrez d'ailleurs constater que dans un cas le texte est disponible dans les deux langues, tandis que dans l'autre un travail conjoint entre l'auteure et les traducteurs a abouti à la publication d'un article original en français. Cette exigence a nécessité un travail supplémentaire considérable mais il s'agissait d'une tâche qui nous tenait particulièrement à coeur, l'un de nos objectifs principaux étant de contribuer à la présence de la langue française sur l'Internet.

[Le comité éditorial](#)



Copyright © [COMMposite v99.1](#) - 1999 - Tous droits réservés.